

Communiqué de presse

La Commission Mixte Internationale fait appel à l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi pour le mandat que viennent de lui demander les gouvernements canadien et américain sur la dégradation de la qualité de l'eau de la baie Missisquoi.

Bedford, le 6 mars 2018 - La Commission Mixte Internationale (CMI) a reçu, le 19 octobre 2017, la demande des gouvernements canadien et américain de se pencher sur la problématique de la dégradation de la qualité de l'eau de la baie Missisquoi et du lac Memphrémagog et de formuler des recommandations pour renforcer les efforts et réduire la charge de nutriments, principal vecteur de la dégradation de ces plans d'eau.

La CMI travaillera avec l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) et le Lake Champlain Basin Program (LCBP) pour l'analyse de la situation pour la baie Missisquoi. Les rapports de recherche serviront à l'élaboration des recommandations que déposera, d'ici la fin de l'année 2019, la CMI aux gouvernements canadien et américain.

Dans le cadre du mandat confié à l'OBVBM, les travaux de recherche, rapports scientifiques, mesures d'atténuation, initiatives de restauration, réglementations, pratiques agricoles et municipales, programmes et politiques gouvernementales seront rassemblés et analysés afin de dresser le portrait de la situation actuelle et de l'état des connaissances. Les experts, les chercheurs, les organismes gouvernementaux et municipaux seront consultés sur l'efficacité des efforts existants et les mécanismes de gouvernance. L'analyse des lacunes sur ce qui a été fait à ce jour « ce qui a fonctionné / ce qui n'a pas fonctionné » sera aussi effectuée.

Il n'est pas surprenant que la Commission mixte internationale fasse appel à l'OBVBM pour ce mandat important puisque cet organisme travaille sur la problématique de la dégradation de l'eau de la baie Missisquoi depuis 1999. Reconnu par le gouvernement du Québec comme responsable de la zone de gestion intégrée du bassin versant de la baie Missisquoi, son Plan directeur de l'eau comprend le portrait du territoire, le diagnostic des problématiques et un plan d'action concerté qui constituent une base solide pour ces travaux.

Ce n'est pas première fois que la CMI se penche sur le cas de la qualité de l'eau à la baie Missisquoi. En 2008, les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis ont demandé à la CMI de mettre en œuvre une démarche transfrontalière en vue de déterminer des façons de réduire les charges de phosphore dans la baie Missisquoi et d'améliorer les connaissances sur les apports d'azote et de sédiments.

Rappelons que la gravité de la dégradation de la qualité de l'eau de la baie Missisquoi fait l'objet de préoccupations soutenues de la part du gouvernement du Québec et de l'État du Vermont depuis plus de deux décennies. L'entente sur la réduction du phosphore dans la baie Missisquoi signée le 26 août 2002 entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont et dont les objectifs figurent dans le plan d'action *Opportunités*

for action, approuvé par les deux gouvernements en 1996, cible les actions à entreprendre pour réduire les charges de phosphore vers la baie, de part et d'autre de la frontière.

Le plan de travail de la Commission Mixte Internationale est disponible sur le site internet de la CMI.
<http://ijc.org/fr/LCLM/Reference>

-30-

Source :
OBVBM
450-955-1821